



<p style="text-align: center;">REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS FRAMBOISINE</p>

ART.1 – L'ASSOCIATION

L'association « Framboisine » est une association Loi de 1901 à but non lucratif. Les parents initiateurs et garants du projet éducatif participent matériellement à son fonctionnement et en assurent la gestion.

Framboisine propose son Lieu d'Accueil Enfants Parents sur plusieurs communes de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Framboisine propose également d'autres services :

- 2 structures multi-accueil : 20 enfants à ITEUIL
20 enfants à VIVONNE
- Un Relais Assistantes Maternelles
- Une psychologue

ART.2 – LE FONCTIONNEMENT

Le Lieu d'accueil fonctionne : - Le **mardi matin** de 9 h 30 à 12 h en itinérance sur les communes d'Iteuil (locaux du RAM/LAEP), de Marigny Chémereau et Marnay
- le **jeudi matin** de 9 h 30 à 12 h à l'Anjouinière (dans les locaux du centre de loisirs des Vallées du Clain)

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) est un lieu d'accueil ponctuel pour les enfants jusqu'à leur 4^{ème} anniversaire, accompagnés par leur(s) parent(s),

Pour la convivialité, une collation est proposée aux participants qui voudront bien l'apporter à tour de rôle.

Dans le Lieu d'accueil, les pratiques éducatives de chaque famille seront respectées, toutefois il ne sera pas autorisé aucune violence physique ou verbale envers les enfants et les adultes

Chaque enfant est sous la responsabilité de son parent tout au long de l'accueil.

Chaque adulte peut-être sollicité pour la mise en place, le rangement de la salle mais également pour l'entretien du linge ou des jouets comme chaque adhérent de l'association.

ART. 3 – LES DISPOSITIONS SANITAIRES

Il est recommandé que l'enfant accueilli ait reçu les vaccins préconisés pour l'entrée en collectivité.

Si le responsable a des doutes sur la santé d'un enfant à son arrivée, il pourra lui en refuser l'accès, notamment en cas de fièvre importante ou dans des cas de maladies contagieuses.

Il est strictement interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées, durant l'accueil.

Afin d'éviter les risques de brûlures, lors de la consommation de boissons chaudes, la plus grande prudence est demandée aux adultes présents.

L'utilisation de téléphone portable sera tolérée pour la réception de message urgent mais il sera néanmoins demandé au(x) parents d'éviter toute communication pendant le temps d'accueil.

ART.4 - L'ASSURANCE

L'association « Framboisine » a contracté une assurance « responsabilité civile » couvrant les personnels, les intervenants, les bénévoles, les enfants et les adultes pendant leurs activités dans le cadre de l'association, pour les dommages qu'ils pourraient provoquer et ceux dont ils pourraient être victimes.

ART.5 –RESPONSABILITES

L'association Framboisine, employeur du personnel du Lieu d'Accueil Enfants Parents, est garante du respect du projet social, éducatif et pédagogique. Elle est, en outre, responsable de la gestion du budget et des décisions prises par son conseil d'administration.

L'accueillante responsable gère :

- l'ensemble des tâches administratives (inscriptions, plannings, caisse...) sous le contrôle de l'Association.
- l'organisation d'un espace de jeux adaptés aux enfants.

Les trois accueillantes sont garantes de la confidentialité des présences, de ce qui est vécu et dit lors de ces temps d'ouverture et de l'anonymat des personnes qui fréquentent le Lieu.

Les attributions des professionnelles sont développées dans leur fiche de poste, en suivant les prérogatives des différents partenaires (CAF, PMI, CCVC, CEPP86).

ART.6- L'ADHESION

La fréquentation du service est gratuite, toutefois, pour soutenir l'association parentale, une adhésion de 20 euros permet d'ouvrir des droits aux autres services de l'association et de pouvoir en devenir administrateur.

Ce règlement intérieur, de 3 pages, a été adopté par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2018, il est remis à tous les utilisateurs qui, après en avoir pris connaissance, s'engagent à le respecter.

Toute situation exceptionnelle sera examinée par le Conseil d'Administration de Framboisine.



LAEP Framboisine

1, Place de la Mairie

86240 ITEUIL

Tél : 06.03.43.39.25

Je soussigné(e) Monsieur, Madame.....,
tuteur de l'enfant.....,
certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur de Framboisine et adhérer à
l'association en versant la cotisation annuelle.